

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 12 août 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présente, Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Charlté, adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement.

2024.08.155

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Bilan

2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER (Fête du village 2024)

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 août 2024
 2. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
 4. Adoption de la liste sélective des déboursés
 5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Volet redressement-sécurisation
 6. Demande de dérogation mineure 2024-003
 7. Demande de dérogation mineure 2024-004
 8. Demande de PIIA 2024-019
 9. Demande de PIIA 2024-020
 10. Demande de PIIA 2024-021
 11. Demande de PIIA 2024-022
 12. Demande de PIIA 2024-023
 13. Demande de PIIA 2024-024
 14. Demande d'autorisation auprès du MELCCFP
 15. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français
 16. Demande d'approbation provenant de la MRC des Laurentides
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2024.08.156

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.157

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
LA CAPITALE EN FÊTE	3087	1 959.17 \$
AGENCE HURTUBISE INC	3088	148.12 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3089	76.60 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	3090	1 422.82 \$
HYDRO QUÉBEC - BORNES ÉLECTRIQUES	3091	43.35 \$
MRC DES LAURENTIDES	3092	1 369.39 \$
NORDAK MARINE	3093	3 698.75 \$
PIERRE CHAMPAGNE	3094	1 562.50 \$
POSTES CANADA	3095	481.46 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	3096	52 384.92 \$
FQM ASSURANCES INC.	3097	7 038.13 \$
MARQUAGE ET TRACAGE DU QUEBEC	3098	15 416.58 \$
H2 LAB INC.	3099	396.89 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3100	35.96 \$
██████████	3101	525.00 \$
██████████	3102	1 050.00 \$
CENTRE D'EXPERTISE MULTISERVICE	3103	1 425.58 \$
MARCEL GUINDON	3104	8 759.95 \$
MAISON DES JEUNES DE MONT-TREMBLANT	3105	1 527.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3106	528.76 \$
ADMQ - ZONE LAURENTIDES	3107	632.36 \$
AMYOT GÉLINAS	3108	1 121.01 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND STE-AGATHE	3109	4 311.56 \$
CLUB PISCINE SAINTE-AGATHE INC.	3110	55.12 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	3111	329.80 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	3112	225.00 \$
LPCP NOTAIRES INC.	3113	2 093.89 \$
DIR. RESS. FINANCIÈRES & MATÉRIELLES	3114	87.38 \$
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	3115	600.00 \$
GRAPHICA IMPRESSION INC	3116	428.75 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	3117	448.68 \$
MRC DES LAURENTIDES	3118	111.34 \$

P.N. LAMOUREUX LTÉE	3119	31 687.78 \$
POSTES CANADA	3120	66.95 \$
STUDIO AMBIANCE	3121	528.90 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	3122	2 897.37 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3123	178.21 \$
YVON MARINIER INC.	3124	1 142.63 \$
SABLIÈRE 329 INC	3125	12 456.27 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	3126	1 034.77 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	3127	362.17 \$
LANTHIER SPORTS INC.	3128	5.75 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3129	2 650.17 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3130	774.71 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3131	8 256.09 \$
INNOV PROMOTIONS	3132	235.13 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	3133	82 806.00 \$
BUREAU EN GROS	3134	102.26 \$
CANADIAN TIRE	3135	34.45 \$
MARTIN BÉLAIR	3136	2 161.54 \$
BELL	3137	5 432.70 \$
LORTIE ET MARTIN	3138	490.71 \$
PÉTROLE PAGÉ	3139	3 607.92 \$
SERVICES PSANSREGRET	3140	186.44 \$
E360S	3141	366.77 \$
BMR	3142	87.36 \$
	Total	267 848.87 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	56 272.07 \$
Services de téléphonie	548.44 \$
Hydro-Québec	3 001.84 \$
Fonds de pension - AON	9 102.51 \$
DAS Provincial	22 134.63 \$
Remises salariales fédérales	8 658.91 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T	536.36 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	29.88 \$
Frais bancaires Interac	63.30 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
	114 778.90 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.158

5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)- VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de la conseillère Marylin Dagenais appuyée par la conseillère Marie-Josée Leroux

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lantier autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.159

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-003

Demande de permis no. 2024-102

M. Marc Joseph
527, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4710-02-1434-0-000-0000
Lot : 6 029 992 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'une remise d'une hauteur de plus de 3 mètres (deuxième alinéa de l'article 7.2 du règlement de zonage 154-2014)

Dérogation demandée

Construction d'une remise de 4 mètres de hauteur. Demande de dérogation mineure de 1 mètre sur la hauteur de la remise.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.08.38

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.160

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-004

Demande de permis no. 2024-125

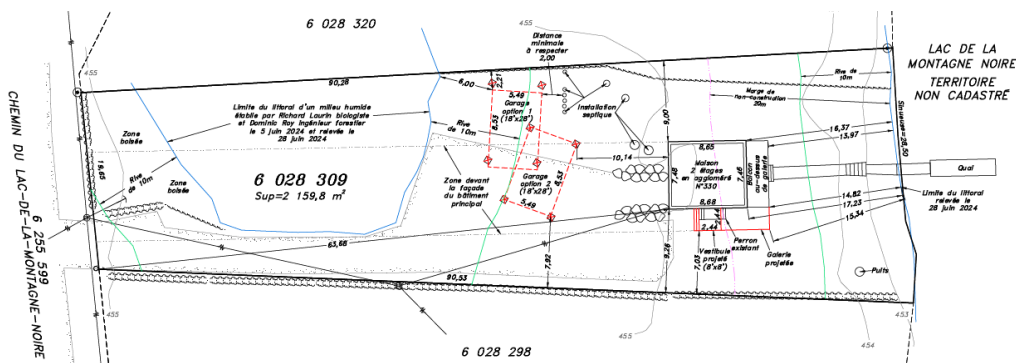
M. André Duquette
330, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire
Lantier, J0T 1V0
4416-78-9151-0-000-0000
Lot : 6 028 309 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Nature et effets

Construction d'un garage en cours avant situé directement devant la façade du bâtiment principal (paragraphe 5 de l'article 7.7.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage en cours avant situé directement devant la façade du bâtiment principal.



CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.08.39

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.161

8. DEMANDE DE PIIA 2024-019

Demande de permis no. 2024-033- Agrandissement du bâtiment principal

M. Stéphane Beaulieu
124, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-36-9779-0-000-0000
Lot : 6 029 408 du Cadastre du Québec
Zone: 4V

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	14 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	87.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-019 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2024.08.40 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.162

9.DEMANDE DE PIIA 2024-020

Demande de permis no. 2024-074- Implantation d'une clôture

M. Jean-François Girard
1048, Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4612-94-4391-0-000-0000
Lot : 6 029 843 du Cadastre du Québec
Zone: 15H

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	5 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	83,3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-020 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2024.08.41 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.163

10. DEMANDE DE PIIA 2024-021

Demande de permis no. 2024-089-Agrandissement du bâtiment principal

M. Salma Bouaouicha
150, chemin des Bardanes
Lantier, J0T 1V0
4510-45-9646-0-000-0000
Lot : 6 029 168 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	62.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-021 soit et est refusée.

En conséquence, le conseil est d'avis que le propriétaire devrait mandater un ingénieur afin de s'assurer que les fondations sont bien solides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.164

11. DEMANDE DE PIIA 2024-022

Demande de permis no. 2024-124-Agrandissement du bâtiment principal

M. Joseph John Tunis
118, chemin des Asters
Lantier, J0T 1V0
4609-27-7374-0-000-0000
Lot : 6 029 504 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	16 sur 16
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-022 soit et est acceptée selon la résolution 2024.08.43 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.165

12. DEMANDE DE PIIA 2024-023

Demande de permis no. 2024-127- Construction bâtiment principal

M. Simon Cossette
102, montée du Coteau
Lantier, J0T 1V0
4913-36-7693-0-000-0000
Lot : 6 028 540 du Cadastre du Québec
Zone : 7V

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux	18 sur 18
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-023 soit et est acceptée selon la résolution 2024.08.44 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.166

13. DEMANDE DE PIIA 2024-024

Demande de permis no. 2024-128- Agrandissement bâtiment principal

M. David Applebaum
329, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4711-72-9902-0-000-0000
Lot : 6 030 049
Zone : 10V

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	68,8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-024 soit et est acceptée selon la résolution 2024.08.45 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.167

14. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCCFP

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier fait une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) pour des travaux de réaménagement de la rampe de la mise à l'eau en rive et littoral du lac Ludger (débarcadère municipal);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Andréanne Mc Carthy, responsable du service d'urbanisme et de l'environnement, à faire la demande auprès du ministère et d'autoriser la trésorerie à acquitté les frais en lien avec la demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.168

15. ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

ATTENDU QUE le 1er juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 14) a été sanctionnée et a ainsi modifié la Charte de la langue française (ci-après désignée la « Charte »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier se doit, conformément aux dispositions de l'article 29.11 de la Charte, adopter une directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français et de la transmettre au MLF (ministère de la langue française).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.08.169

16. DEMANDE D'APPROBATION PROVENANT DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QU'une demande a été fait à la MRC des Laurentides par M. Eleni Papadopoulos au sujet de l'utilisation du territoire public sur le chemin descente des Cèdres lot 6 028 294;

CONSIDÉRANT

1. **QUE** l'ensemble du projet de lotissement doit respecter la norme minimale de superficie de 6 000 m².

2. **QUE** l'accès, actuel ou futur, aux propriétés du secteur, notamment les lots 6 028 293, 6 028 294, 6 028 302, 6 028 300, 6 028 301, 6 028 302, 6 028 297, 6 028 299, et 6 028 295, soit notarié pour une utilisation sans contrainte, et ce, aux frais du demandeur.
3. **QU'**aucune barrière limitant l'accès ne sera autorisée sans l'accord des propriétaires concernés.



IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la Municipalité ne s'opposera pas au projet si les conditions ci-dessus mentionnées sont respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.08.170

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 16.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.